

Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Jeudi 13 juin 2019

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 13 juin 2019 à 20h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V. Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 20h30.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Antoine FELIX, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Jean BERTHAUD, Mme Elisabeth CHAMAILLE, Mr Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Frédéric NERAUD, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacquie GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGALT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

Absents excusés et représentés : Mr Pierre DELION a donné pouvoir à Mr Gérard LARCHERON, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Miréla DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mme Annie BARTHOD-THONNOT a donné pouvoir à Mr Patrick RIGALT, Mr Edouard GARREAU a donné pouvoir à Mr Frédéric NERAUD.

Absents: Mr Thierry BRIQUET, Mr Hubert DECAUDIN.

Assistaient à la réunion, dans le personnel de la CC4V, Madame Karine BORDAS, DGS, la coordinatrice tourisme culture, Emeline FRAMBOISIER, la chargée de mission et future responsable du Musée de site de Sceaux, Anastatia DELECOLLE.

Mme Chantal PONTLEVÉ est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Mercredi 29 mai n'étant pas finalisé, ce dernier n'a pas pu être approuvé.

1. CULTURE

A. MUSEE DE SITE AQUAE SEGETAE DE SCEAUX-DU-GATINAIS : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD), RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET AUTORISATION DU PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES ET TOUTES AUTRES FORMALITES NECESSAIRES (Délibération n°2019/06/01)

M. Larcheron présente le projet de délibération. Il demande qui souhaite intervenir.

M. Berthaud prend la parole et indique qu'il s'est déjà exprimé plusieurs fois sur le sujet lors des dernières réunions, dont celle la Commission Culture. Une note rédigée par M. Berthaud est distribuée à tous les membres du Conseil Communautaire et lue par ce dernier.

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers collègues,

Lors des différentes réunions concernant le musée de Sceaux, nous avons toujours exprimé nos réserves, notamment sur les coûts de ce projet, imprécision du montant global et du coût du fonctionnement, risquant d'impacter fortement le budget de notre communauté.

Lors de notre dernière réunion de bureau, des prévisions ont été apportées :

-la phase APD confirme nos inquiétudes sur le coût d'investissement de cet équipement culturel qui laisserait un reste à charge de 2 600 000 €.

-le coût de fonctionnement annuel serait d'environ 130 000 €, estimation qui nous semble sous-évaluée au vu du rapport entre le coût d'investissement et celui de fonctionnement pour un Musée qui se veut Musée National. Nous connaissons déjà les coûts importants du Musée de Verre dans son fonctionnement optimum ; musée de bien moindre importance dans son concept initial.

Le dossier APD Bâtiment a été remis le 19 Avril 2019. Les compléments d'informations et le dossier Muséographie provisoire du mois de Mai amènent encore de nombreuses interrogations. L'augmentation des coûts est importante et l'enveloppe des subventions initiales ne couvre pas le reste à charge supplémentaire. A ce jour, le projet APD est de 4 563 884 € HT, une augmentation de 58% par rapport à l'enveloppe initiale du Maître d'Ouvrage, uniquement sur le bâtiment. 2 236 230 € de subventions sont prévues, dont une nouvelle estimation de 850 000 € du PETR que nous ne sommes actuellement pas certains de percevoir dans sa globalité. Nous sommes dans la démesure.

Ce projet date de plus de 10 ans, 3 mandats . . . Et, dans la précipitation nous devrions décider ce 13 Juin, au seul prétexte de départ d'un agent de la DRAC qui suivait ce dossier et la crainte de perdre la subvention qui, de toute façon, ne couvrira pas l'augmentation conséquente des coûts initiaux.

Que pensent les citoyens de l'opportunité de ce projet ? Quel résultat donnerait un référendum sur ce sujet ?

Élus en 2014, nous avons été toujours solidaires des projets lancés dans les mandatures précédentes. Nous y avons aussi apporté notre contribution, vous le savez, parce qu'ils étaient viables pour la communauté et pour nos concitoyens.

Ça ne nous semble pas être le cas aujourd'hui pour le Musée de Sceaux. Bien sûr qu'il faut favoriser l'accès à la Culture mais il nous semble que les coûts d'investissement et de fonctionnement de ce projet ne correspondent pas à notre environnement économique et aux retombées sociétales envisagées pour nos concitoyens.

Un tel projet nous semble être une ambition hors de portée pour une petite inter-communauté rurale telle que la nôtre, mais plutôt accessible à une collectivité Départementale, Régionale ou d'Agglomération avec laquelle nous pourrions participer.

Ce projet a attendu 10 ans, on peut encore prendre le temps de le finaliser pour mieux appréhender la faisabilité technique et financière face aux contraintes de fonctionnement des Musées de France, du Ministère de la Culture et de la DRAC. Si besoin, il nous faut avoir le courage d'arrêter les perfusions et de s'entêter. Le coût de fonctionnement déjà entamé en amont est un bien moindre mal que celui d'un maintien à tout prix.

Depuis le lancement de ce projet, les conditions locales ont changé : la loi Notre et ses conséquences, les besoins inhérents à une nouvelle population. L'évolution démographique et économique de notre territoire communautaire a créé de nouveaux besoins qui n'était pas à l'ordre du jour il y a 10 ans mais qui deviennent prioritaires :

- Santé : investissement et fonctionnement dans 3 pôles relais pour faire face à la pénurie de médecins,
- Enfance-Jeunesse : création de MAM, accueils de jeunes ados MDJ à accès libre,
- Économie : investissements conséquents pour relever notre économie qui est source de financement,
- Culture et Tourisme : rénovation du Musée du Verre, évolution de la Maison des Arts, promotion et valorisation du patrimoine existant (Ferrières cité de caractère, Château du Mez, etc. . . .), et des projets en cours ou à réaliser (maisons éclusières, gîtes ruraux, ferme du Moulin brûlé, circuits pédestres et cyclables en liaison avec le vélo route . . .)

La CC4V a su s'adapter aux contraintes de sa configuration géographique très particulière ; une commune de même population n'aurait jamais nécessité un tel dédoublement d'équipements : piscine, dojos. C'est une équité mais toutes les communes n'ont pas le double équipement.

Elle a un grand besoin aujourd'hui de se donner un projet politique de territoire et de créer des liens entre toutes ses compétences.

A nous tous de cerner les besoins essentiels dans une réflexion globale et non au coup par coup. Réflexion globale qui se doit de répondre aussi au soutien des petites collectivités tant en investissement que fonctionnement. Le pacte financier et les fonds de concours que nous allons concerter en sont le fil rouge conducteur dans un cadre de services de proximité et besoins de nos concitoyens. Il est plus qu'important d'un retour communautaire auprès des communes avec justesse, solidarité et équité.

A notre sens, le Musée de Sceaux n'est plus une priorité. Déontologiquement, avec réalisme et bon sens, nous voterons donc pour le report de ce projet, non pas pour son identité culturelle, c'est une belle réalisation, mais à cause de la charge financière trop importante au regard des nombreux besoins indispensables dont la santé pour notre territoire et nos concitoyens pour demain.

M. Néraud tient à rappeler quelques points fondamentaux, en se défendant de toute polémique.

Le projet est né il y a 12 ans maintenant. Le site de Sceaux-du-Gâtinais est un ensemble patrimonial majeur et unique en son genre dans le Loiret, considéré comme le plus grand site gallo-romain du département. Le projet présenté ce soir est l'aboutissement d'un long travail de co-construction, avec une démarche communautaire depuis l'origine. Au départ, l'initiative du conservateur du musée Girodet et de l'association Segeta, qui ont présenté le projet au président de la CC4V de l'époque M. Alaux. Depuis, il y a eu un engagement communautaire et une recherche d'équilibre entre l'est et l'ouest de la CC4V, avec une reprise de la Maison des Métiers d'Art de Ferrières et du musée du verre de Dordives qui se justifiait, en complément de la perspective de la création du musée de Sceaux-du-Gâtinais, par le fait que tous les équipements de type musée seraient gérés par la CC4V.

Puis, il y a eu plusieurs phases du projet (étude de faisabilité et pré-programmation, étude de programmation, APS et maintenant APD), avec validation de chaque étape par le Conseil Communautaire. De plus, la Région Centre-Val de Loire a considéré que le projet était structurant, au même titre que le port de Montargis et les boucles à vélo. Au-delà de l'aspect culturel, il ne faut pas occulter le développement touristique.

Actuellement, le site de Sceaux-du-Gâtinais est en totale « sous exploitation ». Les visiteurs ont des difficultés à comprendre le site, à appréhender son potentiel et son ampleur (absence de maquettes d'objets, ...), malgré l'investissement de l'association Segeta. Un tel site mérite plus de visites que ce n'est le cas actuellement. L'essentiel de la fréquentation serait des groupes, dont les scolaires accompagnés des enseignants, provenant du Loiret mais également de Seine-et-Marne. M. Néraud rappelle que l'Agence Départementale du Tourisme, dont il est le Président, a pour mission la promotion, la réservation mais aussi la commercialisation d'offres touristiques, sous forme de « package ». En plus des groupes, la carte du tourisme individuel est à prendre en compte car, notamment, les enfants peuvent revenir avec leurs parents. Le lieu peut également être un but de visite pour des Loirétains et des touristes de passage dans notre territoire.

Tous les équipements réalisés dans ce domaine ont des retombées économiques (cf l'exemple de Jublains où nombre de commerces ont fleuri grâce au site gallo-romain et au musée). L'investissement privé est en lien étroit avec le flux de visiteurs. Le musée de Sceaux-du-Gâtinais est un projet structurant dans une petite commune, le premier depuis la création de la CC4V. M. Néraud rappelle l'intégration dans la démarche et l'investissement des partenaires depuis plus de 10 ans.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un musée national, contrairement à ce que M. Berthaud a pu indiquer. Il n'est ni à l'initiative, ni destiné à être géré par l'Etat. M. Néraud rappelle que c'est une annexe délocalisée du musée Girodet labellisé Musée de France. Il est prévu de mutualiser un médiateur 300 heures par an et les compétences scientifiques. A titre de comparaison, il est cité l'exemple du musée de Châtillon-Coligny qui est labellisé mais qui fonctionne très bien avec des bénévoles. M. Néraud considère que le nombre de mètres carrés pour les expositions et l'accueil du public reste assez modeste. Pour le PETR, le projet de musée de Sceaux-du-Gâtinais est structurant. L'apport de la Région ne sera pas inférieur à celui de l'Etat et sera même sans doute supérieur. L'équipement va vivre au moins 30 à 40 ans. Au final, il y a réellement 70 000 euros de reste à charge par an. Il faut prendre en compte la durée de l'investissement. Il est fait référence au discours de M. Sueur lors de l'inauguration du pôle culturel de Courtenay, et au fait qu'il faut rapporter le projet au nombre d'années de fonctionnement prévisible. Le plus gros poste est la masse salariale. Deux ETP de manière permanente seraient suffisants, avec un troisième poste qui peut être mutualisé avec les 2 autres structures culturelles de la CC4V.

M. Néraud précise que l'AMO n'a pas pris en compte au départ certaines dépenses (les fouilles, la voirie, le parking), d'où l'évolution significative du poste travaux. Il considère que la voirie bitumée est inutile et qu'il n'y a pas besoin, au moins dans un premier temps, de valorisation paysagère aux abords du parking. Il est donc possible d'y gagner sur le coût des travaux. Il est logique qu'une structure culturelle ne soit pas rentable, tout comme tout autre équipement public, mais le musée de Sceaux-du-Gâtinais aura le mérite d'engendrer des recettes. Il ne faut pas prendre le risque d'opposer les équipements entre eux. Tout équipement public est déficitaire. On ne peut néanmoins s'en passer avec le devoir impératif de veiller à la maîtrise des charges de fonctionnement. Le futur musée de Sceaux aura un rayonnement touristique qui apportera forcément des retombées positives pour le territoire.

M. Berthaud indique qu'il faut revenir à la réalité, penser à l'existant qui a besoin d'être aidé, l'avenir de la CC4V et ce qui est à la charge de la communauté de communes. Il y a des choses pressantes comme la santé. Il y a du bon sens et du réalisme à avoir. M. Néraud répond qu'il faut être prudent sur les projets de la Maison de Santé. En effet, par exemple, il y a des maisons de santé sans médecins. Sur la commune de St Germain-des-Prés, des élus ont attendu d'avoir un engagement ferme des médecins.

M. Berthaud précise que la passion de M. Néraud pour le patrimoine et la culture est perceptible, et ses propos pleins de certitudes, mais qu'il y a un maire en face de lui avec ses préoccupations. A travers

plusieurs réunions, la DRAC ou encore les Musées de France ont fait des demandes pour que le projet réponde aux normes. Dans le dernier document communiqué en réunion le 3 juin il y a encore des questionnements en suspens. Il est demandé une sûreté sur le plan du fonctionnement et de l'investissement. Il est demandé le vote sur le report du projet, pour se laisser le temps de réflexion et de disposer de tous les éléments nécessaires, ainsi qu'un vote à bulletins secrets.

M. Larcheron précise qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir par rapport au plan de financement ou encore à la trésorerie, mais que le projet ne doit pas trainer. Il accorde que l'AMO n'a pas tenu ses promesses, en n'intégrant pas en amont certains coûts qui auraient pu être anticipés (muséographie, fouilles...). Pour le vote à bulletins secrets, il est rappelé qu'il faut qu'un tiers de l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas, le vote se fera donc à mains levées. M. Larcheron ne comprend pas cette demande qui montre un certain manque de confiance aux maires autour de la table. Chacun doit pouvoir s'exprimer.

M. Néraud tient à préciser qu'il n'est pas l'instigateur de ce projet et ajoute que, jusque-là, tout s'est fait dans la transparence et la confiance pour la validation de chaque étape. Il rejoint M. Larcheron sur le désaccord face au vote à bulletins secrets. Il faut avoir le courage de voter à mains levées et chacun a le droit d'être en opposition au projet.

M. Devin rappelle que la CC4V a principalement investi dans le sport car c'est sa principale compétence, il faut avoir de l'ambition, sortir de la routine. Il y a effectivement un investissement important d'un point de vue financier mais il en reste pour d'autres projets à venir. Ce projet ne met pas en péril les finances de la CC4V. Nous devons donc continuer à avancer et arrêter de reculer. Le coût n'est qu'une estimation, il faut espérer que les offres des entreprises soient inférieures au coût du MOE.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité, de :

-VALIDER l'Avant-Projet Définitif (APD) concernant l'opération de construction du Musée de site Aquae Segetae, sa muséographie et l'aménagement paysager du site archéologique à Sceaux-du-Gâtinais pour un montant prévisionnel de travaux de base et d'options de 3 068 070 € HT et d'opération de 4 808 336 € HT dont le détail est annexé à la délibération.

-AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités administratives dont celles en urbanisme (dépôt de permis de construire...), à lancer la consultation auprès des entreprises le moment venu et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ainsi que l'éventuel avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre.

-AUTORISER le Président à solliciter toutes les subventions relatives à cette affaire auprès de tous les financeurs possibles.

Décision du Conseil de Communauté : MAJORITE

Pour : 37

Contre : 7 (Mr Berthaud, pouvoir de Mr Monin, Mme Chamailé, Mr Pissis, pouvoir de Mme Denys, Mme Vrai, Mr Dusoulier)

Abstention : 0

B. DEMANDE DE DETR 2020 SUR LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU MUSEE DE SITE DE SCEAUX (Délibération n°2019/06/02)

Vu le CGCT

Vu les statuts de la CC4V

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 sur la reconnaissance de l'intérêt communautaire du futur Musée de site de Sceaux-du-Gâtinais,

Vu la délibération n°2017/06/14 du 29 juin 2017 sur le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Musée de site Aqua Segetae, sa muséographie et l'aménagement paysager du site archéologique à Sceaux-du-Gâtinais,

Vu la délibération n°2018/09/17 du 27 septembre 2018 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Berranger et Vincent architectes suite au Jury de concours

Vu la délibération 2019/06/01 du 13 juin 2019 relative à la validation de l'APD du Musée de site de Sceaux,
Vu l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté par le cabinet Berranger et Vincent architectes,
Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine et Tourisme du 3 juin 2019
Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 juin 2019
Vu l'avis du Bureau de la CC4V du 3 juin 2019

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le projet de construction du Musée de site de Sceaux est éligible à la DETR concernant l'aménagement paysager dans le cadre de l'opération : *Cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural* » : *Opérations plafonnées à 1 000 000€• Mise en valeur des bourgs, villes et villages (création ou aménagements d'espaces verts, embellissement de places aux abords des bâtiments publics, sécurisation des centres bourgs hors vidéo protection, enfouissement de lignes, voirie, liaisons douces...)*

Le coût prévisionnel des travaux concernant l'aménagement paysager et la voirie s'élève à 718 800 € HT et 782 263 € HT avec la MOE et études diverses.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité, d' :

- ADOPTER** le projet d'aménagement paysager et de voirie du Musée de site de Sceaux pour un montant prévisionnel de 782 263 € HT soit 938 715 € TTC.
- ADOPTER** le plan de financement ci-dessus :

Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes (€ H.T)	H.T	T.T.C
Travaux	718 800 €	862 560 €	DETR (50%)	391 131 €	391 131 €
Maîtrise d'oeuvre	63 463 €	76 155 €			
			PETR (25% - hors voirie)	116 565 €	116 565 €
			Autofinancement (%)	274 567 €	431 019 €
TOTAL	782 263 €	938 715 €	TOTAL	782 263 €	938 715 €

- SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR
- CHARGER** le Président de toutes les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : MAJORITE
 Pour : 37
 Contre : 7 (Mr Berthaud, pouvoir de Mr Monin, Mme Chamailé, Mr Pissis, pouvoir de Mme Denys, Mme Vrai, Mr Dusoulier)
 Abstention : 0

2. PETITE-ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE

A. MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ENFANCE ET JEUNESSE (Délibération n°2019/06/03)

Vu les statuts de la CC4V en date de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse consulté par mail du 3/06/19,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les règlements intérieurs enfance jeunesse,

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d' :

AUTORISER, ADOPTER ET VOTER les nouveaux règlements intérieurs enfance jeunesse pour les périodes de vacances et mercredis scolaires à compter de juillet 2019, tel que présentés à l'assemblée.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

B. ADOPTION DES TARIFS « VENTE DES OBJETS REALISES LORS DES ATELIERS ALSH (3 -11 ANS ET 11-17 ANS), BOISSONS ET NOURRITURE AINSI QUE TOUT AUTRE OBJET LORS DE MANIFESTATIONS DIVERSES » (DELIBERATION N°2019/06/04)

VU les statuts de la CC4V en matière d'Enfance et Jeunesse,

VU l'avis favorable de la Commission Enfance jeunesse consultée par mail du 3/06/19,

Dans le cadre des projets mis en place par les ALSH 3-11 ans et l'ALSH Jeunes 11-17 ans de la CC4V, il est nécessaire d'étendre la liste des produits vendus. Ces produits confectionnés, qui feront l'objet des diverses ventes, s'inscrivent dans des projets citoyens pour lesquels les enfants et les jeunes y participent pleinement depuis leur création jusqu'à leur vente. Les recettes réalisées par ces ventes permettront de financer un autre projet qui sera également travaillé avec eux de manière concertée.

Ces actions se concrétiseront grâce à la participation des équipes d'animation et des participants à l'organisation de manifestations diverses, tels que des Portes ouvertes, marchés artisanaux, marchés de Noël, Fête de la musique ou autre, organisation d'événementiels autour des ALSH etc ...

Il est proposé la liste ci-dessous pour la vente de produits:

LISTES TARIFS VENTE/PROJET

ALSH 3/11 ans

ALSH Jeunes 11/17 ans

Fabrication produits naturels	Lessive naturelle	3€
	Produit vaisselle naturel	2€
	Eponge tamashi	50 cts
	Déodorant naturel	1,5€
	Lotion eau de rose	2€
	Crème aux huiles essentielles	2€
	Crème peeling	2€

Fabrications artisanales	Boucles d'oreilles	3€
	Collier	3€
	Bracelet	3€
	Bague	3€
	Miroir petit	4€
	Miroir grand	7€
	Accroche torchon	4€
	Magnet	1€
	Diffuseur parfum voiture	1€
	Attrape rêve petit	2€
	Attrape rêve grand	5€
	Puzzle à peindre	5€
	Puzzle	5€
	Livre fabriqué	7€
	Couronne de Noël	6€
	Pèle mêle photo	5€
	Déco murale	3€
	Boule de Noël	1€
	Bouillotte à mains (la paire)	2€
	Marque page	1€
	Déco bambou	3€
	Nichoir oiseaux	4€
	Mangeoire oiseaux	4€
	Papier recyclé (la feuille petite)	1€
	Papier recyclé (la feuille grande)	1,50cts
	Carnet papier recyclé	3€
Crayon de papier décoré	2€	
Soliflore + plante	5€	

Déco de porte (chambre, cuisine...)	3€
Shamballa	6€
Sac de courses pliable	2€
Pense bête	2€
Pot de fleur customisé	2€
Bocal alimentaire décoré	2€
Verres décorés le lot de 6	3€
Marionnettes à doigts (lot de 5)	5€
Marionnette simple	2€
Cadre photo	4€
Porte clés	2 €
Tee-shirt décoré	3€
Mobiles	6€
Suspensions à fleur	5€

Boissons et alimentation	Boissons sucrées	1.50 €
	Petites bouteilles d'eau/boissons chaudes (thé, café/tisane...)	0,50cts
	Petits paquets de bonbons/chips	0.50 cts
	Petites gourmandises (barbe à papa/pop-corn)	1.50 €
	Crêpe au sucre	1 €
	Crêpe chocolat ou confiture	1.50€
	Gaufre au sucre	1.50€
	Gaufre chocolat ou confiture	2 €
	Supplément chantilly	0,50cts
	Viennoiserie petite	0,5cts
	Part gâteau	1€
	Sandwich/hot dog	2.50 €
	Prestations	Maquillage (réalisation)
Accès structure gonflable		1 €
Petits jeux (Pêche aux canards/chamboule tout...)		1 €
Fabrication de jeux	Jeu du morpion en bois et pâte fimo	5€
	Jeu dame en bois et pâte fimo	5€
	Jeux de société fabriqués	5 €

Vide Grenier/Vide Ta Chambre	Vêtements	1€
	Petits Jeux et jouets	3€
	Jouets	6€
	Objets de décoration	3 €
	Gros matériel (vélo/fauteuil/appareil cuisine électrique...)	10€

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-ACCEPTER le prix de vente de la liste ci-dessus et en fixer les tarifs proposés,

-PRECISER que les délibérations 2017/01/04 du 1er février 2017 et 2018/06/09 du 28 juin 2018 sont abrogées,

-AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

-DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la C.C.4.V. au compte 7066 Redevances et droits des services à caractère social.

M. Dusoulier précise qu'il aurait fallu faire des groupes de tarifs.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

3. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION

A. AUTORISATION DE METTRE EN PLACE DES CARTES DE CARBURANT PROFESSIONNELLES (Délibération 2019/06/05)

VU le CGCT,

VU le fonctionnement des stations-services qui impose de plus en plus l'usage de cartes pour obtenir du carburant et afin d'approvisionner en carburant les véhicules de services,

VU les propositions des trois points d'approvisionnement les plus proches : Carrefour à Ferrières en Gâtinais et Intermarché à Dordives et à Corbeilles, pour permettre la mise en place de ces cartes professionnelles, et le prélèvement automatique,

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

-PRENDRE :

Pour Intermarché 5 cartes pour un montant total mensuel cumulé de 1250 € TTC

Pour Carrefour 4 cartes pour un montant total mensuel cumulé de 1000 € TTC

Tout en sachant que la facturation de carburant réellement consommée interviendra chaque mois et sera mandatée par prélèvement automatique.

-AUTORISER le président à signer les formulaires d'adhésion carte carburant professionnelle avec ces deux fournisseurs,

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

4. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

A. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT : DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

N°1	Contrat avec la francilienne de télésurveillance pour le musée du verre au tarif mensuel de 35 € HT et 22 € de carte SIM
N°2	Marché pour la réfection du sol sportif de Ferrières attribué à ARTDAN pour la tranche ferme 48 790,72 € HT soit 58 548,86 € TTC pour la tranche optionnelle 10 582,50 € HT soit 12 699,00 € TTC Total de 59 373,22 € HT soit 71 247, 86 € TTC
N°3	Ajout du mode de paiement Dépôt Fonds Trésor (paiement en ligne) pour la facturation enfance jeunesse

B. DENOMINATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORBEILLES, GEORGES GARDIA

En mémoire à Mr Georges GARDIA, Président de la CC4V de mars 2008 à octobre 2018, sur proposition de la commune de Corbeilles, le Conseil Communautaire est informé que la piscine de Corbeilles va être dénommée « Georges GARDIA »

Le devis pour l'inscription du nom de Georges GARDIA sur la piscine de Corbeilles est de 282€ TTC, M. Hornez propose d'organiser une manifestation avec la famille de M. Gardia, M. Larcheron est d'accord et indique que la manifestation aura lieu en septembre. M. Rigault indique qu'il faudra penser à dénommer un bâtiment intercommunal en souvenir de M. Alaux. Cette idée avait été suggérée par M. Devin. Fontenay a déjà nommé des bâtiments communaux en hommage à M. Alaux. M. Larcheron est d'accord et suggère la piscine de Ferrières ou les gymnases de Dordives et Ferrières.

5. TRAVAUX COMMISSIONS

Dans la mesure où c'est un Conseil Communautaire exceptionnel, M. Larcheron précise que l'on ne va pas faire le tour de chaque commission, sauf s'il y a des informations importantes.

1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT

2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

M. Canela indique que les communes étaient invitées à participer à une formation dans le cadre du pacte financier et fiscal le 12 et 13 juin, 13 communes sur 19 sont venues, il regrette que les 6 autres ne soient pas venues. Il manque des données pour travailler sur les fonds de concours.

3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Antoine FELIX

5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacques GRISARD

6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGault

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA

Mme Costa rappelle que les questionnaires de Mobilités sont à distribuer dans les communes. Ils devaient être distribués par les collégiens, mais M. Peron, élu et professeur, s'est occupé de l'affaire sur

la commune de Nargis. Il lui reste à demander, les autorisations parentales. Les questionnaires doivent être distribués en fin de semaine prochaine.

La distribution se fera début juillet sur Fontenay et dans 10- 15 jours pour Dordives.

M. Guidat propose que la directrice de l'atelier jeunesse le fasse car elle est collège le mardi et jeudi après-midi. Mme Costa n'y est pas favorable.

Mme Costa tolère un délai de 2 semaines maximum pour la distribution car la période estivale est nécessaire pour les analyser.

Quand la distribution sera faite, il faut faire un retour à Mme Bruzi et à Mme Laumonier.

M. Larcheron précise que les maires sont invités au pot de départ du lieutenant de Gendarmerie de Ferrières, Mr Gavaille, le 26 juin, que cette invitation est entre la réunion de Bureau et la CLETC !

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

M. Devin ajoute que la CC4V, va envoyer un mail aux conseillers communautaires pour l'inauguration de l'allongement des quais de la gare Fontenay-Ferrières le 10 juillet, mais attention, n'auront droit aux petits fours que ceux qui auront retourné le coupon-réponse !

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Le 10 juillet matin : inauguration en présence du Préfet, du Président de la Région, du groupe scolaire de Dordives, de la Maison des Assistantes Maternelles, de la Maison des Jeunes et du nouvel aménagement aux étangs de Dordives.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. Rappel des prochaines dates du Bureau et du Conseil de Communauté

- ❖ **Bureau : le mercredi 26 juin 2019 à 14H30 et le Conseil de Communauté : le jeudi 4 juillet 2019 à 19H30**

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 05.

A Ferrières-en-Gâtinais, le

Le Président,

Gérard LARCHERON